

Avis de décès

MILLAM
Il nous a quittés pour aller rejoindre ceux qu'il aimait.
 Souvenez-vous dans vos pensées et vos prières de
Monsieur Émile STERCKEMAN
 décédé au centre hospitalier de Dunkerque, le samedi 4 septembre 2021, à l'âge de 86 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 septembre 2021, à 10 heures, en l'église Saint-Omer de Millam, sa paroisse, suivie de son inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion en ladite église à 9 h 30.
 L'offrande en fin de cérémonie, tiendra lieu de condoléances.
 Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

De la part de :
 Ghislaine STERCKEMAN-SCOTTÉ (†), son épouse,
 Lise et Michel MEURISSE-STERCKEMAN, sa fille et son beau-fils,
 Victoire MEURISSE, sa petite-fille,
 Thérèse,
 Françoise (†) et Philippe VANDABE-STERCKEMAN et leur famille,
 Suzanne et Guy (†) DEYVINC-STERCKEMAN et leur famille,
 Jean-Claude STERCKEMAN (†),
 Colette et Jean-Pierre DECLUNDER-STERCKEMAN et leur famille,
 Gérard (†) et Christiane STERCKEMAN-NEUT et leur famille,
 Jean-Marie et Françoise STERCKEMAN-STERCKEMAN et leur famille,
 ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces
 Nadine et Frédéric LEMAIRES-SCOTTÉ,
 leurs enfants et petits-enfants,
 Roland (†) et Monique SCOTTÉ-VANELLE et leur famille,
 Ghislain (†) et Raymonde SCOTTÉ-BREVAIRE et leur famille,
 Béatrice (†) et Thérèse SCOTTÉ-DEGRAVE et leur famille,
 Jean-Pierre (†) et Eliane SCOTTÉ-BROULEUX et leur famille,
 Robert (†) et Georges (†) BRANCHON-SCOTTÉ et leur famille,
 Sabine (†) et Martial (†) LAVOIGLIER-SCOTTÉ et leur famille,
 ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces
 Des familles STERCKEMAN-ROUCOU,
 et SCOTTÉ-BRANQUART.

Ses voisins et amis
 Dans l'attente de ses funérailles, Émile repose au salon funéraire zone du Muguet, rue de Bleue-Maison à Eperlecques, où les visites sont souhaitées de 16 h 30 à 18 h 30

Un livre de condoléances est ouvert sur :
www.pompesfunerairesdequai.fr

Pompes Funèbres François-Xavier DEVALUX
 42500 SAINT-MARTIN-AU-LARRI 03.20.92.20.80

1518802100

Remerciements



DUNKERQUE
 Son épouse, ses enfants et petits-enfants adorés,
 Et toute la famille,

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021.
 Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord, 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros

Enquêtes publiques et concertations



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de SAINT-JANS-CAPPEL et BERTHEN

Demande d'autorisation environnementale
 Déclaration d'intérêt général
 Déclaration d'utilité publique
 États et plans parcellaires nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet de réalisation d'une zone d'expansion de crues sur le territoire des communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen (porté par l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)) est soumis dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'aménagement pour causes d'utilité publique, aux formalités de l'enquête publique.
 Par arrêté préfectoral, l'enquête publique est ouverte sur une période de 34 jours consécutifs, du jeudi 23 septembre 2021 à mardi 26 octobre 2021 - 18h00 (inclus).

Le dossier sera tenu à disposition au Sous-Préfecture de Dunkerque, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.
 Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
 Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM 59 102 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex - 03.20.92.20.80.

Le dossier sera tenu à disposition au Sous-Préfecture de Dunkerque, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.
 Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
 Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM 59 102 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex - 03.20.92.20.80.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site "Les services de l'État dans le Nord" <https://www.registredemat.fr/ze/stjns-bertn>

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-François BLOQUIN, retraité, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions, lettres ou orales, aux dates, heures et lieux suivants :
 - Jeudi 23 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
 - mercredi 28 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Berthen
 - mercredi 6 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
 - mardi 12 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 au mairie de Berthen
 - jeudi 21 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 au mairie de Saint-Jans-Cappel
 - mardi 26 octobre 2021 de 14h00 à 18h00 au mairie de Berthen

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :
 - par écrit à l'adresse du siège d'enquête, mairie de Saint-Jans-Cappel - Chemin Haut - 59 270 SAINT-JANS-CAPPEL
 - par voie électronique à l'adresse : ze.stjns-bertn@registredemat.fr
 - en les consignants sur la registre dématérialisée à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/ze/stjns-bertn>

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de registre dématérialisée à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/ze/stjns-bertn>. Le rapport des observations et propositions (noté en annexe à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur ou par courrier) déposés par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur.

Sur le registre papier mis à disposition dans la commune de Saint-Jans-Cappel pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.
 Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées dans accessible sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Cédric DELSAUX, USAN - 6 rue du Bas - CS 79007 - 59481 HAUBOURDIN CEDEX mail cdelsaux@usan.fr
 Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'autorisation administrative à une étude d'impact et demande de Déclaration d'Intérêt Général, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys, l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France, les réponses du pétitionnaire à ces avis, le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que les plans de plan parcellaire nécessaires à la réalisation du projet.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, le rapport et les conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de l'Estuaire de LILLE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen ou sur demande (enquête sans surcoût) au SDPM et au sous-préfecture de Dunkerque, pendant ou en l'absence de la durée de l'enquête.
 Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site "Les services de l'État dans le Nord"

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre des articles L.214-3 et R.214-1 du code de l'environnement et de désigner une section d'alimentation ou de distribution d'habitats d'espèces animales protégées au titre des articles L.411-2 et R.411-1 et suivants du code de l'environnement, déclarer l'opération d'intérêt général et prononcer la

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE HUITIÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE AU JEUDI 28 OCTOBRE 2021 INCLUS

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire du mardi 28 septembre à 9h30 au jeudi 28 octobre 2021 inclus à 17h30.

Durant cette période de 31 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux :
 - à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Partis de la Marine à DUNKERQUE - au mairie de DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin) GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LEFFRINCQUCQUE, LOON-PLAGE, et TETEGHEM-COUDERQUE-VILLAGE.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux sur un accès informatique à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Partis de la Marine à DUNKERQUE. Le dossier est également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque : www.communauté-urbaine-dunkerque.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur. Huitième modification du plan local d'urbanisme communautaire, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Aménagement des Milieux et Valorisation Territoriale, Partis de la Marine, BP 09550, 59585 DUNKERQUE Cedex 1. Le dossier est également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La public pourra également déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : EnquetePLU@communaute-urbaine-dunkerque.fr
 Par décision n°210004759, le Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur René BOLLE, retraité, en qualité de Commissaire enquêteur.

Des permanences d'accueil du public par le Commissaire enquêteur auront lieu :
 - A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Partis de la Marine à Dunkerque, le mardi 28 septembre de 9h30 à 12h30.
 - En mairie de Grand-Fort-Philippe, le vendredi 2 octobre de 14h00 à 17h00.
 - En mairie de Teteghem-Coudereque-Village, le mercredi 20 octobre de 14h00 à 17h00.
 - A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Partis de la Marine à Dunkerque, le jeudi 28 octobre de 14h00 à 17h00.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.
 Les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête publique et tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se faire représenter, sous réserve des modalités prévues par la Communauté urbaine.

Le dossier de huitième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire ne comporte pas d'évaluation environnementale et fait l'objet d'un régime au cas par cas de déclaration d'intérêt général.
 À l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies de DUNKERQUE (Hôtel de ville, Charles Valentin), GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LEFFRINCQUCQUE, LOON-PLAGE, et TETEGHEM-COUDERQUE-VILLAGE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen ou sur demande (enquête sans surcoût) au SDPM et au sous-préfecture de Dunkerque, pendant ou en l'absence de la durée de l'enquête.
 Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site "Les services de l'État dans le Nord"

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021.
 Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord, 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

sh société immobilière grand hainaut

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)
 M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
 40 BOULEVARD SALLY - 59300 VALenciennes - Tél. : 03.27.14.00.00
 Référence acheteur : ASSOCIATION PC
 L'avis implique un marché public.
 Objet : Travaux de mise en accessibilité des parties communes sur divers secteurs
 Procédure adaptée
 Forme du marché : Prestation divisée en lots :
 Lot N° 1 - Lot 1: Intercommun Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)
 Lot N° 2 - Lot 2: Intercommun Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)
 Lot N° 3 - Lot 3: Menisseries Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)
 Lot N° 4 - Lot 4 - sol 4 peinture Secteur 1 (Annoquin, Bapaume, Brusy la Buisserie, Colonne-Ricourt, Denain, Font à Vendin)
 Lot N° 5 - Lot 5 - Intercommun Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)
 Lot N° 6 - Lot 6 - Intercommun Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)
 Lot N° 7 - Lot 7 - Menisseries Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)
 Lot N° 8 - Lot 8 - sol et peinture Secteur 2 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Crespin, Marly)